

# Aéroport de Rennes

## Conditions générales de souscription et d'utilisation du E-tarif parking J-15 Parking P3

Les présentes conditions générales de vente définissent les conditions et modalités d'application du e-tarif J-15 (ci-après désigné « e-tarif ») sur le parking P3 de l'aéroport de Rennes.

La souscription à ce tarif implique l'acceptation des présentes Conditions Générales. Ces dispositions prévalent sur tout autre document.

## ARTICLE 1- Description du service

Le « e-tarif » correspond à un tarif de stationnement préférentiel accessible uniquement en ligne sur le site internet de l'aéroport [www.rennes.aeroport.fr](http://www.rennes.aeroport.fr) pour une personne déterminée, un véhicule à une date précise et une durée minimale définie. Cette offre est conditionnée à une souscription réalisée **au moins 15 jours avant le départ du voyage** et pour une durée de stationnement de 72 révolues minimum. Ce service n'est pas une réservation de place de parking et il n'y a pas de prépaiement lors de la souscription du dispositif.

## ARTICLE 2- Conditions de souscription du e-tarif

Le « e-tarif » est accessible uniquement sur le site internet de l'aéroport « [rennes.aeroport.fr](http://rennes.aeroport.fr) » et nécessite au préalable de remplir un formulaire en ligne. Une fois ce formulaire complété, l'utilisateur reçoit un accusé de réception qu'il doit conserver et imprimer ou présenter de façon dématérialisée.

Toute personne physique et/ou morale juridiquement capable de contracter peut souscrire à ce « e-tarif ».

L'utilisateur de ce dispositif doit remplir les champs obligatoires du formulaire de souscription disponible sur le site internet de l'aéroport. L'aéroport de Rennes se réserve le droit de refuser le bénéfice de ce « e-tarif » en cas d'informations erronées ou incomplètes du formulaire.

Toute demande sera validée sous réserve que :

- Les informations demandées par l'aéroport de Rennes sur son site, soient acceptées et correctes
- Les présentes conditions générales de ventes soient préalablement acceptées par l'utilisateur du service

La souscription au « e-tarif » doit être effectuée au minimum 15 jours avant la date prévue de l'entrée du véhicule sur le parking P3 de l'aéroport de Rennes (J-15).

Ce service donne un droit d'accès à une place de parking sur le P3 sous réserve de disponibilité à un tarif préférentiel pour une période déterminée, **sous condition d'une durée de stationnement de 72 heures révolues minimum à partir de l'heure d'entrée du véhicule sur le parking.**

## ARTICLE 3 – Modalités de retrait du ticket et application du e-tarif

Pour bénéficier du e-tarif J-15, il est nécessaire de vous présenter au comptoir information de l'aérogare de Rennes **à votre retour de voyage, à votre arrivée.**

**Sur présentation de l'accusé de réception de votre formulaire en ligne, de votre ticket d'entrée sur le parking, de vos titres de transport aller et retour et de votre pièce d'identité,** il vous sera appliqué le « e-tarif J-15 ». Le personnel du comptoir information vous indiquera les modalités de paiement sur place.

La date d'entrée sur le parking doit correspondre à la date indiquée lors de votre déclaration sur le formulaire en ligne. En dehors de ce cadre, vous ne pourrez pas bénéficier du « e-tarif ». L'accusé de réception du formulaire en ligne est non échangeable et uniquement valable pour le service « e-tarif ». Il est personnel et incessible. Lors de la remise du ticket « e-tarif » vous devrez être muni d'une pièce d'identité officielle.

Il est strictement interdit de reproduire, dupliquer ou contrefaire votre accusé de réception de quelque manière que ce soit. La reproduction est interdite et ne procurerait aucun avantage. La personne qui a reproduit l'accusé de réception et l'utilisateur de la copie de cet accusé de réception sont passibles de poursuites pénales.

## ARTICLE 4 – Responsabilités-Assurances

L'utilisateur du parking se doit de respecter le règlement intérieur des parkings de l'Aéroport de Rennes et le code de la route. Conformément à l'article L.121-20-3 du code de la consommation, l'Aéroport de Rennes se décharge de toute responsabilité en cas d'inexécution ou de la mauvaise exécution de la prestation imputable soit à l'utilisateur, soit au fait d'un tiers étranger à la prestation ou en cas de force majeure.

## ARTICLE 5 – Tarification appliquée

Le tarif à payer sera calculé sur la base des horaires réels d'entrée et de sortie sur le parking et en aucun cas sur la base des informations transmises sur le formulaire en ligne, qui ne sont que déclaratives. Le tarif appliqué sera celui en vigueur à votre retour de voyage et non à la date de votre souscription au E-tarif.

## ARTICLE 6 – Informatique et libertés

Conformément aux dispositions de la loi n°78-17 DU 06/01/1978 modifiée, relative à l'informatique, aux fichiers et libertés, toute personne qui figure sur le fichier informatisé tenu par l'aéroport de Rennes dispose d'un droit d'accès et de rectification des renseignements la concernant.

## ARTICLE 7 – Réclamations et litiges

Toute demande de précisions et réclamations éventuelles doit être adressée à l'adresse suivante :

Aéroport de Rennes – Service Clients- BP 29155 - 35091 RENNES Cedex 9 - FRANCE